volet à retourner

agapi

N° Adhérent :

Cadre réservé à l'AGAPI

BULLETIN D'ADHESION 2012

Nom : ..... Nom de jeune fille :.....
Prénom :..... Date de naissance : ...../...../.....

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Adresse :..... Tél :.....
..... Courriel :.....
..... Fax : ..... Portable : .....
N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

ADRESSE PERSONNELLE

Adresse :..... Tél :.....
..... Courriel :.....
..... Fax : ..... Portable : .....

A quelle adresse souhaitez-vous recevoir nos courriers ? ☐ **Professionnelle** ☐ **Personnelle**

ADHESION INDIVIDUELLE SANS PARTAGE D'HONORAIRES

- ❑ Individuel
- ❑ Remplaçant
- ❑ Société Civile de Moyens
- ❑ Simple Partage de Frais

ADHESION EN SOCIETE AVEC PARTAGE DES HONORAIRES *

- ❑ Société Civile Professionnelle
- ❑ Société de Fait
- ❑ Convention d'Exercice Conjoint
- ❑ Exercice entre époux assimilé à S.D.F.

Dénomination :.....
Date d'entrée dans la société : ...../...../.....
Nom et prénom des associés :.....
.....

* La cotisation est due par associé. L'inscription de la société est gratuite. A cet effet, remplir obligatoirement un bulletin d'adhésion par associé en indiquant votre nom et adresse et rappelant la dénomination de la société.

DATE DE DEBUT D'ACTIVITE LIBERALE : ..... / ..... / .....

Joindre à ce document copie du formulaire P0 que vous avez dû remplir pour l'URSSAF ou copie du certificat d'identification émanant de l'INSEE.

AVEZ-VOUS DEJA ADHERE A UNE ASSOCIATION AGREEE ? ☐ OUI ☐ NON

- Si oui, laquelle ? : .....
- Date de radiation : ..... / ..... / ..... Motif de radiation : ☐ Démission ☐ Cessation d'activité ☐ Autres.....

FAITES-VOUS APPEL AUX SERVICES D'UN EXPERT COMPTABLE ? ☐ OUI ☐ NON

- Si oui, veuillez indiquer ses coordonnées :

Raison sociale : ..... Tél :.....
Adresse : ..... Courriel :.....
..... Fax :.....

- **Souhaitez-vous recevoir à titre gratuit, les livres comptables dans le cadre de votre première année d'adhésion ? ☐ OUI ☐ NON**

ENGAGEMENT

Je m'engage à respecter les recommandations conformément au décret 77-1520 du 31 décembre 1977 à savoir :

- Tenir les documents prévus aux articles 99 et 101 bis du Code Général des Impôts conformément à l'un des plans comptables professionnels agréés par le ministre de l'Economie et des Finances.
- En ce qui concerne les recettes, mentionner sur ces documents le détail des sommes perçues, l'identité du client, le mode de règlement.
- Accepter le règlement des honoraires par chèques libellés, dans tous les cas, à mon ordre et ne pas endosser ces chèques, sauf pour remise directe à l'encaissement.
- Informer mes clients de ma qualité d'adhérent d'une Association Agréée, conformément aux dispositions du décret du 12 mars 1979.
- Inscrire sur les feuilles de maladie ou de soins, conformément aux dispositions de l'article 1994 du Code Général des Impôts et du décret n°72-480 du 12 juin 1972, l'intégralité des honoraires effectivement perçus même s'ils ne peuvent que partiellement donner lieu à remboursement pour les assurés.
- Respecter le Règlement Intérieur de l'Association.
- Donner mandat à l'AGAPI afin qu'elle remplisse l'obligation faite aux associations de gestion agréées par les articles 1649 QUATER E et 1649 QUATER H du Code Général des Impôts de dématérialiser et de télétransmettre aux services fiscaux les attestations qu'elles délivrent à leurs adhérents et les déclarations de résultat (procédure T.D.F.C) (instruction n°13 K-3-08 n°33 du 28 mars 2008 et instruction n°5 J-1-09).

COTISATION

Je déclare avoir pris connaissance de mes obligations de sincérité en matière comptable et fiscale et verse ce jour la somme de **235 € TTC** relative à la **cotisation 2012.**

Chèque libellé à l'ordre de l'AGAPI.

Fait à : .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Cachet professionnel